

Rapport annuel



SIE DU HAUT  
PLATEAU DU  
RUSSEY

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Cabinet GUÉSAC'EAU

EXERCICE  
**2023**

Document établi  
le 26 septembre 2024

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 .....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	11
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2023 .....	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>14</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	19
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	19
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>20</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	20
■	DÉGRÈVEMENT.....	20

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY regroupe les communes de BONNÉTAGE, FOURNET-BLANCHEROCHE, GRAND'COMBE-DES-BOIS, LA CHENALOTTE, LE BARBOUX, LE BÉLIEU, LE BIZOT, LE MÉMONT, LE RUSSEY, LES FINIS, LES FONTENELLES, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY et VILLERS-LE-LAC.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 358 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 novembre 2027.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2017	Application de des lois Brotte et Hamon
2	18/06/2021	Mise en oeuvre d'un système de télérelève sur les compteurs des abonnés du Syndicat.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations > 6m, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet ou signature	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	ASSOCIATION "EAU CHAU"	1989	50 ans
Convention d'Export Permanent	BOSSE	3/10/2011	20 ans
Autre engagement écrit d'Export Secours	GUYANS-VENNES		
Autre engagement écrit d'Export Secours	MORTEAU	07/02/2014	
Convention d'Export Permanent	NOEL-CERNEUX	29 août 2012	20 ans
Convention d'Export Secours	SIE DES VILLAGES DU PRIEURE	17/12/2013	

Autre convention

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	STEP de Morteau	Rejet des eaux résiduaires de la station de traitement de l'eau du Moulin Bournez sur l'entrée de la station d'épuration de Morteau, appartenant à la Communauté de Communes du Val de Morteau.	1998

## ■ RESSOURCES EN EAU

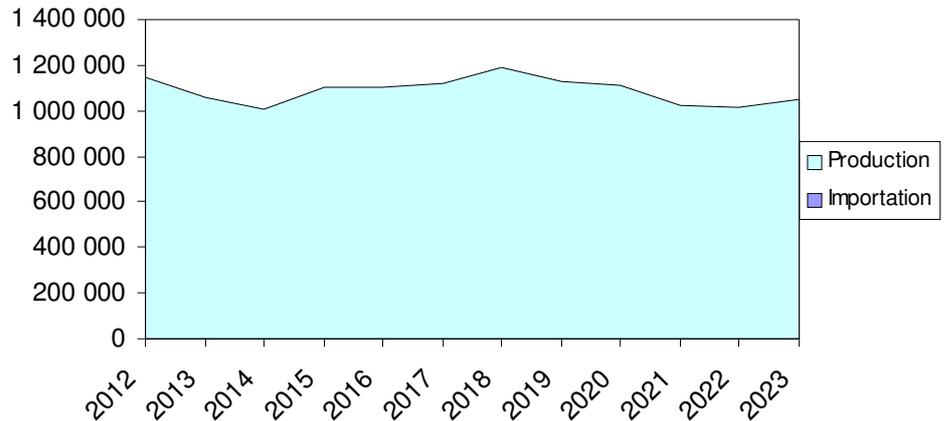
- *Points de prélèvement* (prélèvement calculée sur les années civiles)

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Ressource : Source du Moulin Bournez	120	168 813	205 530	+21,75 %
Ressource: Puits du Cul de la Lune Prélèvement en nappe souterraine	140	388 517	358 396	-7,75 %
Ressource : Puits Cinquin LES FINS Prélèvement en nappe souterraine	150	536 724	543 967	+1,35 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>1 094 054</b>	<b>1 107 893</b>	<b>+1,26 %</b>

• *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Traitement station Moulin Bournez Filtration lente	4 500	1 017 565	1 048 634	+3,05 %
<b>Total produit [m³]</b>		<b>1 017 565</b>	<b>1 048 634</b>	<b>+3,05 %</b>

• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

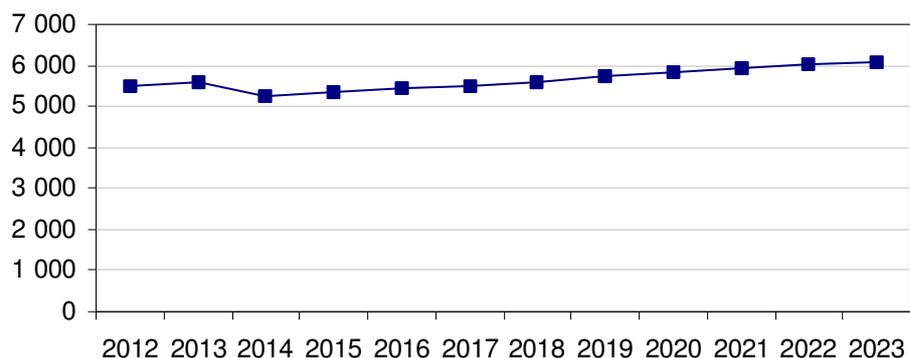


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 916	5 964	+0,81 %
Nombre d'abonnements non domestiques	98	95	-3,06 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>6 014</b>	<b>6 059</b>	<b>+0,75 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Répartition des abonnés par commune*

BONNÉTAGE	404
FOURNET-BLANCHEROCHE	156
GRAND'COMBE-DES-BOIS	73
LA CHENALOTTE	209
LE BARBOUX	134
LE BÉLIEU	226
LE BIZOT	141
LE MÉMONT	30
LE RUSSEY	1 078
LES FINS	1 175
LES FONTENELLES	244
MONT-DE-LAVAL	94
NARBIEF	48
SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY	69
VILLERS-LE-LAC	1 978
<b>Total des abonnés</b>	<b>6 059</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

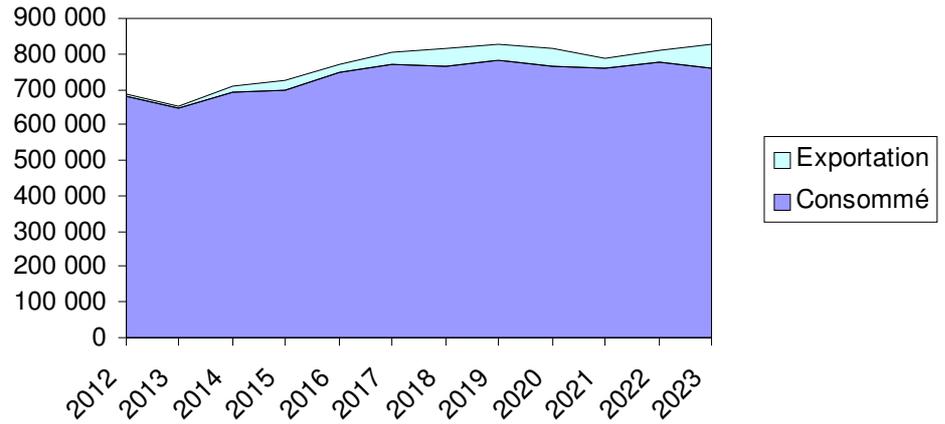
Volumes [m <sup>3</sup> ]	2022	2023	Variation
Volume produit	1 017 565	1 048 634	+3,05 %
Volume importé	0	0	-
Volume exporté	- 31 885	- 70 195	+120,15 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>985 680</b>	<b>978 439</b>	<b>-0,73 %</b>
Volume vendu aux abonnés	778 239	757 942	-2,61 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>778 239</b>	<b>757 942</b>	<b>-2,61 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 125,1 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 129,4 m<sup>3</sup> en 2022.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2023 [m <sup>3</sup> ]
Noel-Cerneux	21 906	18 687	16 679
Le Chauffaud	1 183	1 287	1 587
Syndicat des villages du Prieuré	2 348	2 656	4 015
Frambouhans	3 042	2 949	3 070
La Bosse	1 731	6 306	11 728
Morteau	0	0	33 116
Volume total exporté	- 30 210	31 885	70 195

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	304,7	304,8	+0,02 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2015	Délibération fixant les tarifs de vente d'eau au m <sup>3</sup> pour la part revenant au Syndicat.
16/10/2015	Nouveaux tarifs du délégataire, fixés par le nouveau contrat de délégation avec effet au 1 <sup>er</sup> décembre 2015.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 32,86 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :  
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 55,72 €.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,29 €

# SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2023

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	83,58	93,00	+11,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,027	1,143	+11,30 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,95	0,95	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

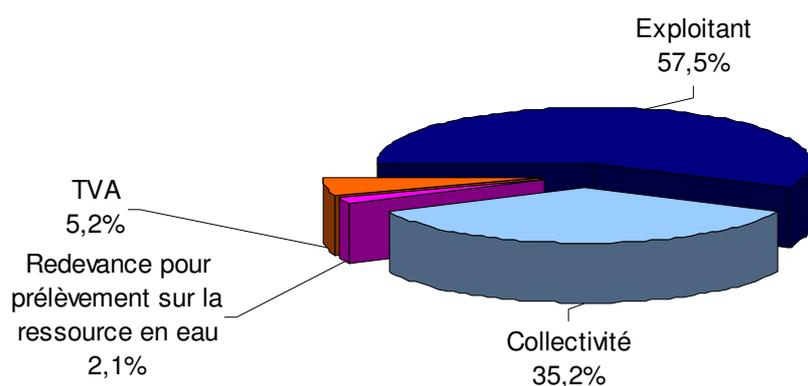
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
Exploitant	206,82	230,16	+11,29 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
TVA	19,59	20,88	+6,58 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>375,81</b>	<b>400,44</b>	<b>+6,55 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+6,71 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,34 €/m<sup>3</sup>**

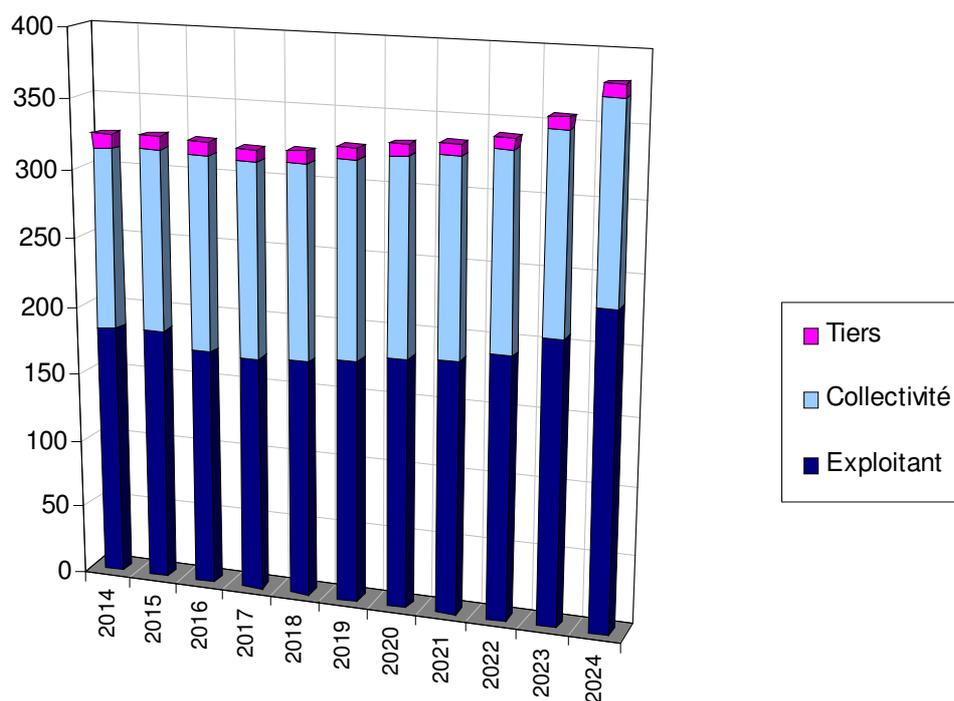
**Répartition au 1er janvier 2024**



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	183,71	130,60	10,20	324,51
2015	184,99	130,60	9,96	325,55
2016	173,20	141,00	9,60	323,80
2017	171,62	141,00	8,40	321,02
2018	172,62	141,00	8,40	322,02
2019	177,26	141,00	8,40	326,66
2020	181,84	141,00	8,40	331,24
2021	184,48	141,00	8,40	333,88
2022	191,16	141,00	8,40	340,56
2023	206,82	141,00	8,40	356,22
2024	230,16	141,00	8,40	379,56



# SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2023

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	83,58	93,00	+11,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,027	1,143	+11,30 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,95	0,95	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,29	+3,57 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

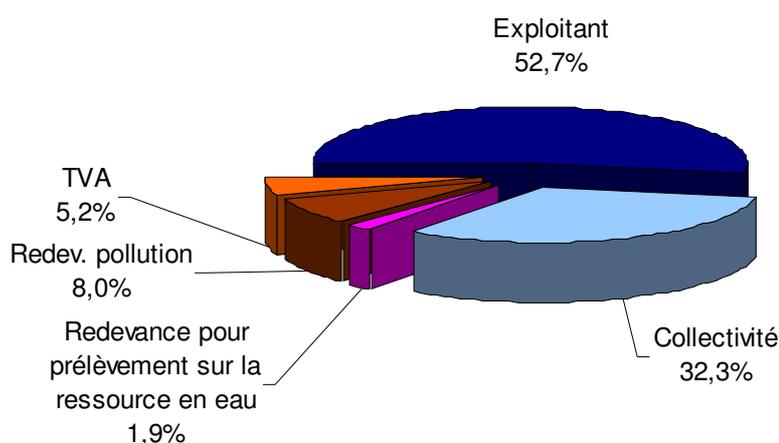
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
Exploitant	206,82	230,16	+11,29 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	33,60	34,80	+3,57 %
TVA	21,44	22,79	+6,30 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>411,26</b>	<b>437,15</b>	<b>+6,30 %</b>

<b>Variation :Total TTC</b>
<b>+6,30 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,64 €/m<sup>3</sup>**

**Répartition au 1er janvier 2024**



## ■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2023

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2023, les dates d'application sont les suivantes :  
 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023  
 à compter du 1<sup>er</sup> décembre

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 1 <sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023	à compter du 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	83,58	93,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,027	1,143
<b>Part de la collectivité</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	27,00	27,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,95	0,95
<b>Redevances et taxes</b>			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07
	TVA [%]	5,5	5,5

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	934 095,60 €	930 769,07 €	-0,36 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>934 095,60 €</b>	<b>930 769,07 €</b>	<b>-0,36 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	-	43 000,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>934 095,60 €</b>	<b>973 769,07 €</b>	<b>+4,2 %</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 186 337,00 €	1 300 642,00 €	+9,64 %
dont abonnements	483 985,00 €	559 303,00 €	+15,56 %
Recettes de volume exporté	80 082,00 €	98 689,00 €	+23,23 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 266 419,00 €</b>	<b>1 399 331,00 €</b>	<b>+10,50 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	38 947,00 €	44 860,00 €	-
Autres recettes	60 030,00 €	67 816,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>1 365 396,00 €</b>	<b>1 512 007,00 €</b>	<b>10,7 %</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	29	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	15	0	100 %	

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

**Ressource Puits Cinquin**

➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Ressource Puits du Cul dela Lune**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Ressource Source du Moulin Bournez**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

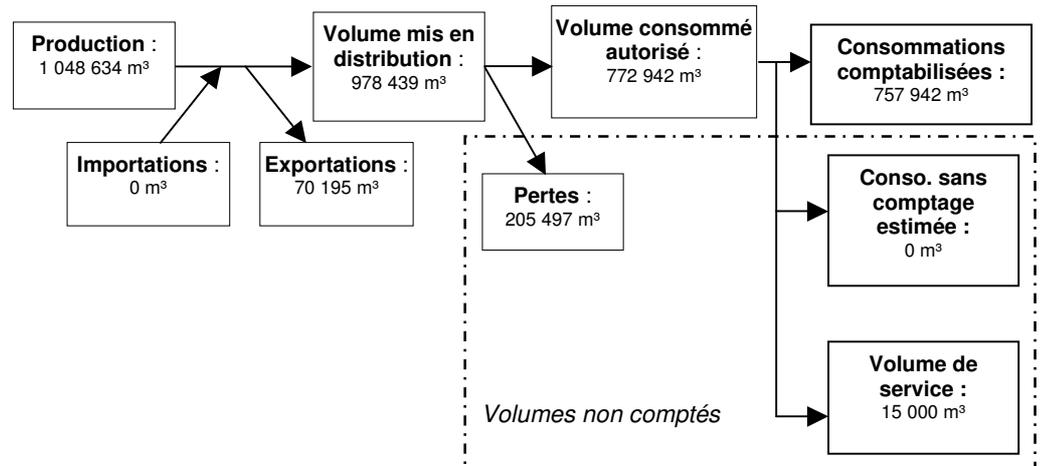
**80 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	80%	3
<b>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>118</b>

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 000 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	75,2 %	75,7 %	80,6 %	81,1 %	80,4 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

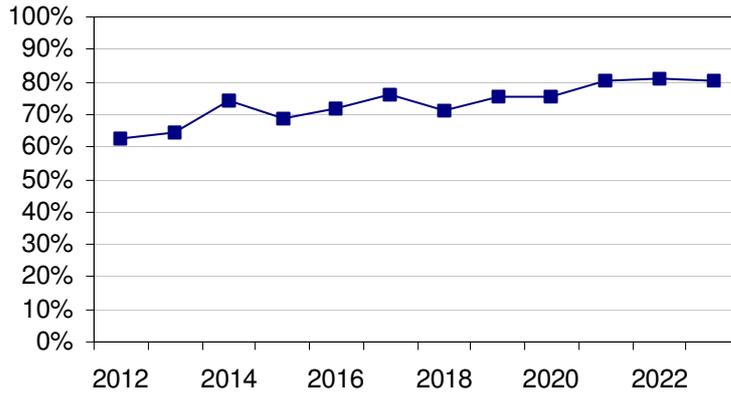
	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,8	2,7	2,1	1,9	2,0

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

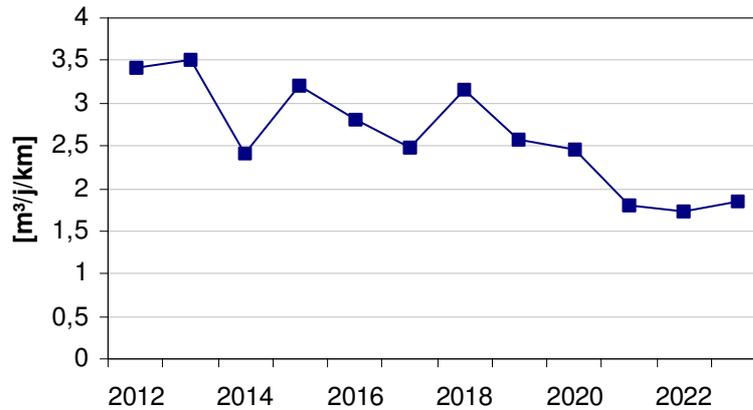
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,6	2,4	1,8	1,7	1,8

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,188	3,320	3,057	4,957	2,396

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux Réalisés et payés en 2023	Montant € HT	Subventions € HT
Achat terrain (régularisation ancienne, parcelles privées avec réservoir)	1.137,17 €	
Entretien réservoirs	33.225,60 €	
Travaux pour autrui	43.000,00 €	
Rénovation canalisations – branchements	706.856,16 €	54.487 €
Télérelève	483.303,86 €	
Nouvel ordinateur	1 398,22 €	

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	2 184 458,60 €	2 012 964,45 €
Remboursements au cours de l'exercice	215 138,60 €	222 416,24 €
dont en intérêts	49 693,01 €	50 922,12 €
dont en capital	165 445,59 €	171 494,12 €

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	548 438 €	578 916 €	591 591 €	591 094 €	609 885 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Poursuite des renouvellements de canalisations :	1 280 000 €
Achèvement des installations de télérelève :	150 000 €
Entretien des châteaux d'eau :	110 000 €
Sécurisation surveillance pompage :	8 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
<b>montants des abandons de créance</b>	83,00 €	350,30 €
dont part délégataire	83,00 €	350,30 €
dont part collectivité		0,00 €
nombre de demandes reçues	2	2
nombre d'aides accordées	1	2

### ■ DÉGRÈVEMENT

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes de dégrèvement	21	36	10	15	26	13
Nombre de dossiers acceptés	21	25	9	14	18	11
Volume total dégrèvé (m³)	17 081	8 652	14 663	25 025	29 049	9 904